

Image not found or type unknown



Les militaires deserteurs peuvent ils reprendre l'armée ?

Par **grignouze**, le **15/04/2009 à 10:19**

Bonjour,
j'aurais voulu savoir, est ce qu'un militaire de 29 ans ayant deserté sa caserne il y a 1 an et demi peut il se ré-engager ?
si oui gardera t il son grade qu'il avait avant sa desertion ?
en souhaitant une réponse rapide de votre part, et cordialement

Par **christophe62**, le **20/01/2015 à 08:45**

bjr avez vous trouvé une réponse car je suis dans la meme situation et je ne trouve rien a ce sujet

Par **alterego**, le **20/01/2015 à 13:02**

Bonjour,

Les bronzés ee confondez-vous pas armée et camp de vacances ?

Par **geoandjo**, le **20/01/2015 à 16:12**

bonjour,[smile3]

moi je trouve la **question pertinente**, tres interessant, pour un juriste et c'est pas banale (mais de nosjours la banalité ?)Ausi si cela existe, il doit y avoir une reponse, pas facile certe ! Si pas de reponse, se renseigner aupres des instance concernees ministere des armee, etc, association anciens militaires, assoc refractaires, etc !

interessant a suivre![smile16]

bien amicalement.

Par **geoandjo**, le **20/01/2015** à **16:22**

suite du sujet :

Au fait a l'armmee il n'ya plus d'appelés (chirac a supprimé la conscription !) des lors les militaires sont des engages, il doit donc y avoir un contrat!

a lire ou a relire deja!

salutations